<u>Procédures et mesures à prendre en fonction du niveau de risque client (cases à cocher)</u>

RISQUE FAIBLE

Au moment de l'acceptation de la mission	L'obligation de vigilance peut être allégée lors de l'identification du bénéficiaire effectif. La mention de cette situation devra être faite au dossier.	
Au cours de la mission	L'exercice de la vigilance se fera dans les mêmes conditions qu'en présence d'un risque normal. L'allégement des mesures de vigilance en présence d'un risque faible ne concernant que la procédure d'identification.	

RISQUE NORMAL

Au moment de l'acceptation de la mission	Les procédures d'identification du client et du bénéficiaire effectif doivent être appliquées.	
Au cours de la mission	L'exercice de la vigilance n'implique pas de diligences particulières, au-delà des normes applicables à la mission et de l'exercice de l'esprit critique et du discernement. Les opérations particulières doivent attirer l'attention et donner lieu à un examen.	

RISQUE ELEVE

Au moment de l'acceptation de la mission	La procédure d'identification du client doit être renforcée : les documents d'identification doivent être certifiés par une autorité indépendante ou par un tiers de confiance.			
Au cours de la mission	La vigilance doit être renforcée tout au long de la mission.			
Procédures et mesures de contrôle approfondis :				
Les factures des fournisseurs en vue de s'assurer de la réalité de leur existence				
Les numéros d'identification des fournisseurs et clients				
La cohérence des biens et des service	es acquis avec l'activité du client			
La cohérence des biens et services vendus en termes de nature et de prix, avec l'activité et la politique commerciale connue				

CABINET MAURO MICHELINI

Les moyens de règlement utilisés		
Les mouvements d'espèces		
nes mouvements a especes		
La cohérence des payeurs et des débiteurs		
Les comptes courants d'associés et leurs mouvements		
Les comptes de débiteurs et créditeurs divers et leurs mouvements, etc.		
Les comptes de debiteurs et crediteurs divers et leurs mouvements, etc.		

Responsable de la mise en place et du suivi des systèmes d'évaluation et de gestion des risques

Le responsable de la mise en place et du suivi des systèmes d'évaluation et de gestion des risques est Monsieur Mauro Michelini.

Le correspondant Tracfin désigné est Monsieur Mauro Michelini.